

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250811AR157AH

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – Rue Louis de Male - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par AGEZ Aurélie- VTPS-SAS
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue Louis de Male à Hondschoote afin de réaliser des travaux pour un changement de dispositif de chambre Telecom pour Orange,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées rue Louis de Male à Hondschoote à partir du 18 août 2025 pour 30 jours :

Deux sens de circulation concernées
Circulation alternée manuellement
Interdiction de stationner
Vitesse limitée à 30km

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.
M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.
Mme AGEZ Aurélie, Société VTPS-SAS pour information et exécution.
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 11 août 2025

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

